

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)**

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mission Tramway - Chargé d'affaires spécialisé en urbanisme pour les études, concours, marchés et travaux de la 2ème phase du Tramway - Autorisation de recourir à un agent contractuel au poste de chef de projet - Décision**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les tâches incombant à la Mission Tramway du fait de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> phase du Tramway impliquent un renforcement de ses effectifs et plus particulièrement le recrutement d'un chargé d'affaires spécialisé en urbanisme pour les études, concours, marchés et travaux.

L'agent affecté sur ce poste exercera les fonctions suivantes :

- chef de projet géographique de tronçon Quinconces – Les Aubiers (ligne C) : coordination des études et des travaux d'infrastructures et d'aménagements urbains en cohérence avec le tissu urbain des quartiers traversés et avec les grands projets urbains du secteur et ce en concertation avec les élus et les riverains ;
- conseiller transversal urbanisme – projets urbains – planification urbaine : travail en collaboration avec les services communautaires sur les grandes opérations d'urbanisme et sur les projets de requalification de l'espace public et avec A'URBA sur les études dont elle a la charge ;
- suivi de la maîtrise d'œuvre des aménagements urbains ;
- participation à l'élaboration et au suivi des marchés publics liés aux aménagements urbains et paysagers et des concours d'architecture et d'ingénierie.

Les missions afférentes à ce poste – actuellement vacant – sont donc très spécifiques et requièrent un haut niveau (Bac + 5) avec une spécialité urbanisme et transport. Une expérience similaire en tant que chargé d'affaires responsable d'un volet urbanisme et transport au sein d'une structure projet est souhaitée ainsi que la connaissance du fonctionnement institutionnel et partenarial.

En conséquence, compte tenu de la technicité et de l'expérience requises pour ce poste et après avoir constaté, conformément aux dispositions légales, le défaut de candidatures

appropriées d'agents titulaires à l'issue de la publicité dont il a fait l'objet, l'Administration envisage de recourir, en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 au recrutement d'un agent contractuel de catégorie A.

Dans cette hypothèse, la rémunération brute annuelle de cet agent serait de 49 695,84 € (primes semestrielles en sus d'un montant annuel de 1083,96 €) indexée sur la revalorisation des traitements de la Fonction Publique Territoriale, sachant que le contrat correspondant serait établi pour 3 ans.

Les crédits nécessaires à ce recrutement seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 – traitements et charges patronales comprises soit un montant de 69 012,96 € bruts annuels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 NOVEMBRE 2004

M. BERNARD SEUROT

